



Heritage transforme en viager

Par **claudio91**, le **17/06/2014** à **15:30**

bonjour, j aimerais connaitre nos droits vis a vis de ce que je vais expliquer ma soeur qui a monte une sci avec sa fille et leurs maris pour acheter une maison dans les senioriales veulent y faire vivre nos parents pour le cote fonctionnel ,mes parents ont une maison quelle leur a dit de mettre en viager et la rente qu ils recevraient paierait le loyer pour rembourser une partie des traites car c est achete sous la loi dufflot ! nous sommes six et bien sur nous trouvons que cette affaire va nous leses nous n aurons plus rien au deces de nos parents ! les sommes peuvent elles etre recuperees a leur deces quels sont nos droits nos recours en sachant que mes parents ne savent pas quoi faire et ne veulent se facher avec aucun de nous !et que notre soeur elle aura eut des sommes versees pendant des annees et une maison au bout cdt ricci

Par **domat**, le **17/06/2014** à **18:07**

bjr,
de leurs vivants, vos parents, comme toutes personnes, peuvent faire ce qu'ils veulent de leurs biens, les enfants ne peuvent s'y opposer.
vos parents peuvent vendre et dilapider leur patrimoine.
cdt